

## DECISION n° 2023-83

### 7.5 Subventions

#### **Subventions à 3F immobilières Rhône-Alpes, Halpades et Alliade Habitat pour les opérations Allée des Vinaigriers, Eden Roze, Pavillons Célestes, les Jardins du Salève, les Grandes Vignes, Iméance, la ferme de Chênex et Crista 2**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,*

*Vu la délibération n°20200708\_cc\_adm57 relative au procès-verbal d'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau en date du 8 juillet 2020,*

*Vu la délibération n°20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment décider de l'attribution des aides du Programme Local de l'Habitat (PLH) en application des règles adoptées par le Conseil communautaire et lorsque les crédits sont prévus au budget. ,*

*Vu l'arrêté n°2020-341, en date du 18 septembre 2020, de délégation de fonctions et de signature accordée par le Président à Madame Carole Vincent, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente,*

### DECIDE

**Article 1 : d'accepter** le versement d'une subvention d'un montant total de 19 500 € à 3F immobilières Rhône-Alpes pour la création de 4 logements locatifs sociaux, le versement de subventions d'un montant total de 73 000 € à Halpades pour la création de 20 logements locatifs sociaux, le versement de subventions d'un montant total de 103 200 € à Alliade Habitat pour la création de 55 logements locatifs sociaux au titre de la programmation 2023, comme suit :

PROGRAMMATION 2023									
opération			nombre de logements sociaux				subvention prévue		
maitre d'ouvrage	commune	nom de l'opération	PLS	PLUS	PLAI	total de logements sociaux	Total	2023	2024
3F immobilières Rhône-Alpes	Vulbens	Allée des Vinaigriers	1	3	0	4	19500€	7800 €	11700 €
Halpades	Collonges-sous-Salève	Eden Roze	3	7	6	16	56500 €	22600 €	33900 €
		Pavillons Célestes	1	2	1	4	16500 €	6600 €	9900 €
Alliade Habitat	Beaumont	Les Jardins du Salève	1	2	2	5	6500 €	2600 €	3900 €
	Archamps	Les Grandes Vignes	5	22	7	34	46700 €	18680 €	28020 €
maitre d'ouvrage	commune	nom de l'opération	PLS	PLUS	PLAI	total de logements sociaux	Total	2023	2024
Alliade Habitat	Vulbens	Iméance	0	2	1	3	15000 €	6000 €	9000 €

Chênex	La ferme de Chênex	0	3	1	4	21000 €	8400 €	12600 €
Saint-Julien-en-Genevois	Crista 2	0	5	4	9	14000 €	5600 €	8400 €

**Article 2 : de verser** les subventions pour ces opérations selon les modalités suivantes :

- 40% à la réception de l'ordre de service (OS) de démarrage des travaux ou de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC),
- 60% à la réception de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

**Article 3 : de pouvoir ne plus verser et désengager** le montant de ces subventions dans un délai de 5 ans à partir de la date de la présente décision.

Archamps, le 25 août 2023  
Pour le Président et par délégation,  
La 2<sup>ème</sup> Vice-présidente,  
Carole VINCENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision télétransmise en Préfecture le  
et publiée le

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage, sa publication ou sa notification.